

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 28 juin 2024

Fin de la limitation de l'usage de l'eau potable sur les communes de Romagne, Sommières-du-Clain et Champagné-Saint-Hilaire

Des analyses supplémentaires menées dans les communes de Romagne, Sommières-du-Clain et Champagné-Saint-Hilaire ont indiqué un retour à la normale en ce qui concerne la qualité de l'eau potable fournie.

À partir de ce vendredi 28 juin 2024, il est de nouveau possible de consommer l'eau du robinet sans aucune restriction.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers